État des lieux

Annexe au contrat de bail (loi n°103-2015/CNT, articles 8 et 9).

Logement _____

Bailleur _____

Locataire _____

À dresser ensemble à l'entrée et à la sortie, en deux (2) exemplaires. Pour chaque pièce et chaque équipement : son état, s'il fonctionne, ses vices et ses détériorations, en termes précis ; « bon état » et « état moyen » sont proscrits.

Pièce ou équipement	À l'entrée	À la sortie
Compteur d'électricité (index)		
Compteur d'eau (index)		
Clés remises		
Salon		
Chambre		
Chambre		
Cuisine		
Douche et WC		
Cour, terrasse et dépendances		
Portes, fenêtres et serrures		

Entrée, le _____ **Sortie, le** _____

Le Bailleur · Le Locataire Le Bailleur · Le Locataire

Émise avec Yiri